



## Le gaz sous le Léman ne serait pas schisteux

**Les hydrocarbures trouvés à grande profondeur dans le sous-sol lacustre recèlent, selon les experts, du gaz dit «serré»**

Les nombreux experts qui ont analysé les extraits de roche retirés à la suite du forage exploratoire de Noville qualifient le gaz naturel révélé de *tight gas* - gaz «serré», en français. Ce type de gaz fait partie de la catégorie «non conventionnels», qui comprend aussi le gaz de schiste (ou *shale gas*) et le gaz de charbon (ou *coal bed methane*).

Ces trois gaz se trouvent à des profondeurs différentes, explique en substance Philippe Petitpierre, de Petrosvibri. Le gaz de schiste se situe plus près de la surface que le gaz serré, qui se trouve à grande profondeur. Le forage de Noville a trouvé le gaz à plus de 2,5 km sous le lac. Selon l'administrateur de la société veveysanne, qui a mené les forages, aucun indice ni résultat d'analyse «ne laissent à penser qu'il s'agit de gaz de schiste, mais bien de gaz «serré». Un gaz difficile à extraire car piégé dans des roches de très faible perméabilité. «Encore un élément qui plaide en faveur de la poursuite de nos travaux d'investigation. Et cela dans le but d'améliorer nos connaissances avant d'envisager ou non

une quelconque exploitation», précise l'administrateur. Les coûts de l'équipement global du site d'exploitation sont estimés à quelque 500 millions de francs - 36 millions ont déjà été engagés pour le forage.

Les dirigeants de Petrosvibri ont, comme la loi cantonale le requiert, envoyé des échantillons aux services de l'Etat concernés. «De notre côté, nous ne pouvons rien dire sur la nature exacte de la découverte.»

Le Musée de géologie, après autorisation de Petrosvibri, va mener des analyses et fera part des résultats au SESA, qui rapportera au Conseil d'Etat. Si du gaz de schiste était révélé, il est clair qu'une autorisation d'exploiter serait refusée», dit-on au Bureau d'information du canton.

Car Vaud a décrété le 9 septembre un moratoire sur toutes les recherches de gaz de schiste. L'enjeu est donc bien là. «Ce moratoire ne nous dérange pas actuellement, affirme Philippe Petitpierre. Si nous nous décidons à exploiter, nous présenterons une demande de permis en bonne et due forme et totalement transparente. Ce qui signifie que nous produirons au canton les résultats complets des analyses effectuées par les experts qui attestent que nous sommes en présence de *tight gas*.» **Christophe Boillat**